



## Demande de confusions de peines

Par **ridha**, le **02/03/2010** à **16:40**

Bonjour,

Mon fils a été condamné à une peines de 4 mois de prison ferme, et il avait une dizaine de peines de sursis. La justice a révoqué ces sursis ce qui lui fait en tout 6 ans fermes et tout cela pour des délit mineurs. Suite à une demande de confusion de peine, la justice a mis pratiquement un an à lui répondre. J'aimerais savoir s'il y avait un délai pour la réponse car ça fait maintenant presque 3 ans de détention et on lui refuse tout merci.

Par **Tisuisse**, le **02/03/2010** à **19:32**

Bonjour,

Les lenteurs de la justice sont bien connues.

Ce qui m'étonne c'est que les premières peines prononcées n'ont pas été suffisantes pour lui faire cesser ces "délits mineurs" et qu'il a fallu "une dizaine de condamnations" avec sursis, donc une dizaine de chance qui lui a été donnée pour qu'il cesse ses exactions. Mais non, apparamment, cela n'a pas été suffisant. Vous en voyez le résultat maintenant, il doit payer ses conséquences à la société sans oublier les victimes de ses "petits délits".

Par **Cleyo**, le **02/03/2010** à **23:51**

Ce qui est également étonnant, c'est qu'il n'est pas possible de prononcer un sursis simple plus d'une fois... votre fils devait donc plutôt avoir des sursis avec mise à l'épreuve(SME), et il n'a pas respecté les obligations qui étaient à sa charge.... pour que les SME soient révoqués, tous, il a dû sérieusement "chercher" les juges....

Quant à la confusion de peine, il s'agit d'une faveur octroyée principalement lorsque le reclassement est acquis, entre autres conditions.

Là, difficile de dire que le reclassement a été acquis....

Qu'il mette sa détention au centre pénitentiaire à profit pour préparer la sortie : formations, boulot : il accumulera les réductions de peine, et pourra même éventuellement solliciter un aménagement de peine (semi-liberté pour commencer, si c'est possible). L'intérêt des peines longues, outre de s'extraire des maisons d'arrêt, est uniquement là.

S'il n'est pas solidement préparé à la sortie... le risque de récidive est fort. A lui de se doter de supers armes (formation, boulot) pour résister aux tentations du monde extérieur.

Cleyo

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **01:41**

3 ans, il est donc à mi-peine et on lui refuse aussi la liberté conditionnelle. Il doit se passer des choses que vous ignorez.

Par **Tisuisse**, le **05/10/2010** à **07:30**

Ou qu'on ne veut pas nous dire !

Là, seul son avocat lui sera utile.